

DECLARATION DE SAO TOME SUR LA QUESTION DES REFUGIES ET DES PERSONNES DEPLACEES INTERNES

Nous, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC), réunis le 19 mai 2023, à São Tomé, à l'occasion de la cinquante-cinquième réunion ministérielle dudit Comité ;

Fortement préoccupés par la détérioration constante de la situation humanitaire dans la sous-région, sous les effets désastreux des conflits aussi bien communautaires que sociopolitiques qui déstabilisent des Etats Membre et génèrent des déplacements de populations à l'intérieur de leur propre pays ainsi que des réfugiés ;

Constatant à l'analyse des statistiques du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et des pays d'accueil, que l'Afrique centrale est aujourd'hui à la fois une sous-région d'origine et d'accueil pour un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile, et prenant davantage conscience des drames humains que recouvre cette situation ;

Notant à cet effet que près de 2, million de réfugiés et demandeurs d'asile se trouvent actuellement dans la sous-région d'Afrique centrale et que plus de 90% d'entre eux, demandeurs d'asile compris, sont accueillis principalement dans quatre pays, à savoir la République Démocratique du Congo, la République du Congo, la République du Tchad et la République du Cameroun ;

Réaffirmant le caractère essentiellement civil et humanitaire de l'asile et des lieux d'établissement des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de conflits ;

Réaffirmant notre attachement à la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967, ainsi que à la Convention de l'OUA du 10 septembre 1969 sur les aspects propres au problème des réfugiés en Afrique, à la Convention de Kampala du 23 octobre 2009 sur la Protection et l'assistance aux Personnes Déplacées Internes ;

Prenant note de la forte préoccupation des Chefs d'Etat et de Gouvernement face à la crise humanitaire persistante dans la sous-région telle qu'exprimée en février 2023, à Kinshasa, lors de la XXII^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEEAC ;

Rappelant les résolutions de la Conférence Ministérielle régionale de février 2022 tenue à Yaoundé et notamment l'instauration d'une plateforme de soutien pour la protection et les solutions aux réfugiés centrafricains, aux personnes déplacées internes en République centrafricaine et aux populations qui accueillent ces personnes déplacées de forces ;

Prenant note de la décision de créer une agence humanitaire de l'Union africaine, telle que réaffirmée par les Chefs d'Etats et de gouvernement de l'UA, lors du Sommet Humanitaire Extraordinaire et de la Conférence des Donateurs, tenue du 23 au 27 mai 2022 à Malabo en République de Guinée Equatoriale.

Tenant compte du Pacte Mondial sur les réfugiés et des engagements pris par nos Etats membres au Forum Mondial sur les réfugiés, tenu en décembre 2019 à Genève :

1. Lançons un vibrant appel pour l'adoption d'une doctrine et politique communautaire sur les questions humanitaires pour la promotion de la sécurité humaine dans notre sous-région, en particulier l'adoption d'un *protocole additionnel au traité révisé de la CEEAC spécifique* prévoyant un mécanisme régional de suivi de sa mise en œuvre, de la création d'une *agence régionale de coordination et d'action humanitaire* ;

2. Recommandons la mise en place, avec l'appui des Etats membres, d'un **Fonds de solidarité humanitaire**, en tant qu'instrument financier de l'architecture de réponse humanitaire communautaire, conformément à l'appel lancé à la XXIIème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC a l'effet de créer un fonds de solidarité pour les victimes, financé par une contribution spéciale des Etats membres ;
3. Rappelons à cet égard, que la recherche de solutions durables passe inéluctablement par la prise en compte de la dimension de prévention et de lutte contre les situations qui conduisent sur les routes de l'exil de nombreux citoyens de nos Etats ;
4. Appelons la Communauté Internationale à maintenir et à augmenter son appui aux pays impactés par les crises de réfugiés et les déplacements internes de populations en lien avec les conflits, y compris les réfugiés provenant du Soudan, dans le cadre des événements malheureux survenant dans ce pays frère depuis le 15 avril 2023 ;
5. Exprimons notre soutien au mécanisme de coordination que constitue la plateforme d'appui pour la protection et les solutions aux réfugiés centrafricains, aux Personnes Déplacées Internes en République Centrafricaine et aux populations qui accueillent ces deux catégories de personnes, et nous engageons à renforcer ledit mécanisme et en faire la promotion ;
6. Demandons avec insistance la mise en œuvre des recommandations adoptées lors de la Conférence régionale tenue en avril 2022 à Yaoundé, relative à la recherche de solutions pour les personnes affectées par la crise centrafricaine ;
7. Exhortons la Commission de la CEEAC à soutenir cette initiative et à proposer des mesures urgentes en vue de faire de la plateforme mentionnée ci-dessus un outil d'intégration sous-régionale dans le domaine de la gestion des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;
8. Invitons instamment la Commission de la CEEAC de travailler à la mise en place d'une politique d'asile commune aux Etats Membres, en conformité avec les standards posés par les Conventions Internationales pertinentes et à s'appuyer en cela sur l'expertise technique du Bureau Régional du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) couvrant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale ;
9. Invitons également la Commission de la CEEAC à rendre compte aux Etats membres des dispositions prises à cet effet lors de la prochaine réunion du Comité ;
10. Demandons en outre à la Commission de la CEEAC de rendre compte de la mise en œuvre des recommandations mentionnées aux paragraphes 5, 6, 7 et 8 ci-dessus, à chacune des sessions semestrielles de l'UNSAC jusqu'à l'aboutissement de cette initiative sous-régionale et communautaire ;
11. Adressons nos vifs remerciements aux pays de la sous-région, notamment la République du Cameroun, la République Démocratique du Congo, la République du Congo et la République Centrafricaine pour avoir facilité les visites de terrain des membres du Bureau de l'UNSAC consacrées à l'examen de la situation des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi qu'à la Commission de la CEEAC pour sa participation à ces missions ;
12. Demandons au Bureau des Nations Unies (UNOCA) d'étendre Ces visites de terrain aux autres pays de la sous-région abritant des réfugiés ;

13. Exprimons notre gratitude au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et, pour leur soutien et leur accompagnement dans la gestion de la problématique des réfugiés et des personnes déplacées ;
14. Encourageons les Etats Membre qui accueillent les réfugiés ou les personnes déplacées internes à faciliter leur installation hors des camps, en sorte que ces personnes puissent être libres de leurs mouvements et librement exercer des activités génératrices de revenus et ainsi se rendre moins dépendantes de l'aide humanitaire ;
15. Rappelons la nécessité de promouvoir l'inclusion socio-économique, la résilience et l'autonomisation des réfugiés et des communautés qui les accueillent, y compris dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès aux documents d'identité et au système bancaire ;
16. Lançons un appel à nos différents partenaires afin qu'ils poursuivent leurs efforts d'accompagnement ainsi que leur appui technique et financier en vue de faire face aux défis relatifs aux situations de réfugiés et de déplacements internes des populations en conséquence des conflits ;
17. Exhortons à la mise en œuvre effective et à l'opérationnalisation rapide de l'Agence humanitaire de l'Union Africaine ;
18. Soutenons le projet d'organiser un **forum humanitaire d'Afrique centrale** pour faire l'état des lieux des différentes situations, des politiques, stratégies et mesures relatives aux réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées internes dans notre espace sous-régional et communautaire.

Fait à São Tomé, le 19 mai 2023.